Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 12

Artikel: La participation des femmes aux décisions dans les syndicats
Autor: Palmer, Ingrid
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385901

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La participation des femmes aux décisions dans les syndicats

par Ingrid Palmer (Université du Sussex, Angleterre)

Les raisons d'une certaine abstention

On entend de plus en plus souvent commenter avec préoccupation le fait que la participation des femmes au sein des syndicats se révèle décevante quant à son importance quantitative ou à ses résultats. Au sujet de cette impuissance des femmes à participer de façon équitable à la vie syndicale, on observe d'une part que les femmes se sont découragées de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et d'autre part qu'elles devraient prendre une part active aux luttes générales des syndicats avant de pouvoir espérer que leurs revendications particulières ne soient prises au sérieux. Il est clair cependant que, si l'on considère la structure actuelle du marché de la main-d'œuvre, les conditions de travail des hommes et des femmes diffèrent effectivement en partie, et que les syndicats et les travailleuses devraient commencer par augmenter leur crédibilité réciproque. Essayons donc de cerner quelques-unes des raisons pour lesquelles les problèmes de travail des femmes sont différents de ceux des hommes.

La première de ces raisons, dont l'importance est primordiale, réside dans le fait que l'on considère comme des tâches typiquement féminines les travaux ménagers et les soins aux enfants qui occupent une femme quatre à dix heures par jour en plus de son travail professionnel. Comment songer dans ces conditions qu'une femme si occupée accepte d'assumer des obligations syndicales, qui la retiendraient encore plus longtemps loin de son foyer et de ses enfants. Estimer qu'une femme qui a des enfants âgés de moins de 15 ans puisse trouver le temps d'être active dans un syndicat c'est faire preuve de peu de compréhension.

La deuxième raison pour laquelle le travail des femmes diffère de celui des hommes a son origine dans le «sexisme» qui sévit dans le domaine de l'emploi salarié et qui fait que les femmes, se voient attribuer les emplois les moins productifs. Lorsque des emplois sont revalorisés grâce au progrès technique, il est fréquent qu'ils soient retirés aux femmes pour être attribués aux hommes. En outre, l'expansion à long terme de l'économie se traduit par la création de nouveaux emplois à tous les niveaux de compétences, ce qui a parfois pour effet que les emplois des catégories inférieures sont pratiquement désertés par les hommes. Au sein d'une catégorie professionnelle, par exemple, les femmes occupent moins

souvent de postes de responsabilité. La majorité des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire sont des femmes, mais presque tous les inspecteurs sont des hommes. De même, la pratique qui consiste à rétrograder un emploi dans la hiérarchie professionnelle et à diminuer la rémunération, lorsque cet emploi se «féminise», est beaucoup trop répandue pour pouvoir être niée. Il y est recouru, en particulier, lorsque des lois sont adoptées pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et encourager l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale; une redéfinition du travail permettra de réévaluer le salaire.

Une autre voie

Il s'écoulera encore bien du temps avant que les tâches ménagères ne soient réparties de façon équitable entre les deux sexes, mais l'idée que la participation des femmes aux activités syndicales ne saurait, jusque-là, réaliser des progrès appréciables doit être rejetée. Une autre voie devrait permettre d'éviter que les femmes ne soient contraintes d'assumer des charges beaucoup plus lourdes que les hommes pour acquérir les mêmes droits. Au lieu d'attendre, par exemple, que la masse des femmes puisse s'engager dans des activités syndicales, il faudrait peut-être s'efforcer de tirer un meilleur parti de celles qui offrent déjà leurs services. En outre, la mission des syndicats – auxquels incombe de protéger les conditions d'emploi et les rémunérations – devrait s'étendre, à l'amélioration des conditions dont dépend la disponibilité des femmes par rapport au travail et englober notamment les problèmes de crèches ou de moyens de transport, voire même certaines questions d'urbanisme.

Dans certains milieux, on considère encore aujourd'hui que les femmes constituent une «armée de réserve de main-d'œuvre» prête à vendre ses services moins cher que les hommes. Il est aisé de concevoir comment cette image est encore aggravée par le fait que les membres de cette armée de réserve répugnent à s'engager dans les syndicats. En apprenant à mieux se connaître, de part et d'autre, on apaiserait ce genre de suspicion. Il ne devrait pas être bien difficile, pour les uns, d'admettre qu'il n'est guère enviable d'être tenu «en réserve» jusqu'à ce que les besoins des hommes en matière d'emploi aient été satisfaits; pour les autres, de reconnaître les avantages qu'il y a à n'offrir ses services que dans le cadre d'une organisation collective des travailleurs.

On constate actuellement dans bien des milieux une tendance à revenir à une analyse selon laquelle c'est la famille, et non le salarié, qui constitue la cellule fondamentale en matière de production. Des travaux intéressants sont parus récemment à ce sujet et leur

diffusion au niveau de l'éducation syndicale et ouvrière contribuerait beaucoup à faire comprendre comment le travail des femmes à la maison, bien que non rémunéré, fait partie du processus de production, et comment hommes et femmes peuvent être exploités s'ils ne tiennent pas compte de leurs intérêts réciproques. La crédibilité mutuelle des syndicats et des travailleuses en sortira renforcée.

(Tiré de «Femmes au travail»)